

CO-INTERVENTION ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET MATHEMATIQUES

	Compétences en Coiffure	Savoirs associés en Coiffure
NOM :	C2.2.3 Réaliser l'encaissement Facture complète et exacte Encaissement exact	Encaissement Préciser les points de vigilance relatifs aux différents modes de règlement Préciser les conditions de délivrance d'une note et d'une facture selon la réglementation en vigueur Indiquer les éléments obligatoires portés sur ces documents
PRÉNOM :		
CLASSE :	Compétences en Mathématiques	Capacités et Connaissances en Mathématiques
DATE :	- S'approprier - Analyser - Réaliser - Communiquer	Calculs numériques Calcul de pourcentages Application aux calculs de TVA et de prix
OBJECTIF GENERAL : Etablir une facture avec la T.V.A et gérer les encaissements CORRIGE		
LP Danielle Casanova GIVORS		
CAP Métiers de la coiffure		Professeurs : M.PEREZ (Maths) et Mme METZ (Coiffure)
<p>Contexte professionnel : La rentrée se prépare et le salon Belmirette doit passer certaines commandes auprès de différents fournisseurs et grossiste. Un salon de coiffure doit en effet, toujours ajuster ses stocks afin de répondre au besoin de sa clientèle. Pas trop de stocks mais suffisamment pour satisfaire les envies des clients, un vrai dilemme.</p> <p>Situation professionnelle : Votre employeur vient de recevoir une commande et vous demande de la vérifier</p>		

Activité 1 : La T.V.A

1. Indiquer la signification du sigle T.VA :

Taxe sur la Valeur Ajoutée

2. Donner la définition de la T.V.A :

La T.V.A est un impôt (=Taxe).

3. Indiquer l'organisme qui perçoit la T.V.A :

L'état perçoit la T.V.A à chaque opération commerciale.

LA T.V.A sert à financer le fonctionnement et les dépenses de l'état

4. Expliquer le mode de calcul de la T.V.A :

LA T.V.A est un pourcentage du prix hors taxe (PHT)

Le prix toutes taxes comprises (PTTC) = PHT+T.V.A

5. Indiquer les différents taux de T.V.A, en France (métropole hors Corse et DOM TOM) en 2020, en vous aidant de l'**annexe 1** et en précisant à quels produits de consommation cette T.V.A correspond-elle.

- 20% : taux normal.
- 10 % : Taux réduit : hébergement, restauration, transport, rénovation de logements.
- 5,5 % : produits de première nécessité : alimentaires, abonnements gaz et électricité, service aux handicapés
- 2,1 % : Médicaments (pris en charge par la SS) et presse

Activité 2 : étude du document

Répondre aux questions suivantes en vous référant à l'**annexe 2**.

1. Indiquer le nom de ce document :

Facture

2. Préciser le nom du fournisseur :

Entreprise Botifs

3. Indiquer le nom du client :

Salon Belmirette

4. Indiquer le numéro de la commande :

n°888

5. Indiquer la date de la commande :

15/05/20

6. Compléter les cases grisées en détaillant les calculs

➤ du pourcentage de remise $11,68 \times 100 / 233,60 = 5$ (5%)

➤ de la TVA en euros $20 \times 221,92 / 100 = 44,384$ soit **44,38 €** (arrondi au centime)

Répondre aux questions suivantes en vous référant à l'**annexe 3**.

7. Compléter le tableau directement sur l'**annexe 3**.

8. Indiquer le montant de la T.V.A de la facture de l'**annexe 3** selon les autres taux de T.V.A existant en France vu dans l'**annexe 1**.

➤ T.V.A à **10%** Montant T.V.A : **26,16 €**

➤ T.V.A à **5,5%** Montant T.V.A : **14,39 €**

➤ T.V.A à **2,1%** Montant T.V.A : **5,49 €**

Activité 3 : Les moyens de paiements en salon de coiffure

1. Lister les différents moyens de paiements en salon de coiffure :

- **Les espèces**
- **La carte bleue**
- **Les chèques**
- **Le paiement mobile ou le M-Paiement (Le Mobile Paiement= Paiement avec téléphone)**

2. Indiquer si vous connaissez d'autres moyens de paiements (autre que dans un salon de coiffure) qui peuvent exister en France :

- **Le virement**
- **L'avis de prélèvement**
- **Le TIP : Titre Interbancaire de Prélèvement**

Regarder la vidéo suivante et répondre aux questions posées.

<https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/7183-paiement-en-especes-et-liquide-plafonds>

3. Indiquer le montant maximal que vous pouvez régler chez un commerçant.

1000€

4. Présenter le cas où cette règle ne s'applique pas.

Lorsque la transaction à lieu entre particuliers

5. Indiquer les raisons pour lesquelles un commerçant peut refuser le paiement en espèce.

- Si le paiement s'effectue avec plus de 50 pièces

- Si le billet est un faux ou est très très abîmé

Vous pouvez payer avec un **billet** légèrement abîmé, froissé ou un peu **déchiré**. Mais le commerçant **est** en droit de refuser de prendre un **billet** qu'il estime trop endommagé (presque ou complètement **déchiré**, brûlé...). ... Vous ne pouvez certes plus payer avec ce **billet**, mais **il** ne perd pas pour autant sa valeur. Tout **billet** en euros **abîmé**, qu'il soit déchiré, brûlé ou taché, peut être échangé. Vous devez vous adresser à la banque centrale nationale (BCN) mise en place dans chaque pays de la zone euro. Dans l'Hexagone, la Banque de France se charge de ce service. Elle dispose d'antennes dans toutes les régions.

6. Expliquer les conditions de paiement de ses impôts en espèces.

Vous pouvez payer vos impôts en liquide dans la limite de 300 euros. Pour payer vos impôts en espèces, vous devez vous rendre à votre centre des impôts.

7. Indiquer si l'on peut payer un salaire en espèce. Justifier votre réponse.

Oui. Quand il s'agit d'un salaire, l'employeur peut payer en espèces jusqu'à un plafond de 1 500 euros par mois.

En vous aidant de l'**annexe 4**, répondre aux questions suivantes.

8. Indiquer la condition requise pour le refus du paiement en carte bancaire.

Un commerçant peut refuser le paiement par carte à condition d'en informer ses clients avant par voie d'affichage et de manière apparente.

9. Lister les deux conditions que le commerçant peut imposer si ce dernier accepte le paiement en carte bancaire.

- Demander de présenter une pièce d'identité,

- Exiger un montant minimum d'achat pour accepter le paiement par carte bancaire.

10. Donner le montant en euros où la signature du client sur la facture est obligatoire.

- 1500€

M. Henri, client du salon Belmirette, est sur le point de régler sa coupe en utilisant sa carte bleue. Camille, sa coiffeuse, lui demande de régler 23,75€. Le client lui tend sa carte bleue et Camille l'insère dans le lecteur de CB et lui demande de saisir son code.

11. Lister les différentes étapes et précautions que le client M. Henri et Camille doivent effectuer pour valider le paiement.

- Henri : Suivre les instructions sur l'écran
- Henri : Vérifier l'exactitude du montant à régler sur l'écran
- Henri : Saisir son code à l'abri des regards
- Camille : Remettre la 1^{ère} facturette au client et conserver la 2^{ème} en caisse

Malheureusement le terminal TPE du salon de coiffure ne fonctionne pas, M. Henri vous propose de régler sa prestation en chèque.

12. Remplir le chèque ci-dessous avec l'aide de l'annexe 5.

1. Indiquer si les chèques suivants sont bien remplis et justifier votre réponse.

- Vingt-neuf euros : il manque euros
- Quatre-vingt-dix centimes : il manque dix
- Il manque la signature

- Sept cent quatre euros : il manque soixante-quatorze. Il manque la date.
- Attention on pourrait rajouter mille devant l'écriture en lettre et 1 devant les chiffres



Il est complètement illisible. Les chiffres et les lettres sont illisibles.

Activité 4 : Remise d'une note et d'une facture en coiffure

Au moment de l'encaissement, le client peut demander une facture. Du fait de son importance la facture fait l'objet d'une réglementation très précise. En vous aidant de l'**annexe 6**, répondre aux questions suivantes.

1. Donner les conditions de délivrance d'une note lors d'une prestation en coiffure.

- Si la facture est supérieure à 25€
- Si le client en fait la demande même pour un montant inférieur à 25€

2. Lister les éléments nécessaires à la rédaction d'une note ou facture suite à une prestation chez un coiffeur.

- la date de sa rédaction ;
- le nom et l'adresse du prestataire ;
- le nom du client, sauf opposition de celui-ci ;
- la date et le lieu d'exécution de la prestation ;
- le décompte détaillé, en quantité et prix, de chaque prestation et produit fourni ou vendu. Le décompte détaillé est facultatif lorsque la prestation de service a donné lieu, préalablement à son exécution, à l'établissement d'un devis descriptif et détaillé, accepté par le client et conforme aux travaux exécutés ;
- la somme totale à payer hors taxes (HT) et TTC.

Enfin, la note doit être établie en double exemplaire :

- l'original est remis au client ;
- le double est conservé par le coiffeur, pendant une durée de deux ans et classé par date.

3. Définir le mot facture.

La facture est un document juridique obligatoire dans le cadre des échanges entre acteurs économiques

4. Indiquer les différentes fonctions de la facture.

- Elle matérialise la transaction financière
- Elle constitue une pièce justificative pour la comptabilité
- Elle constitue une pièce justificative pour la collecte et la déduction de la T.V.A

5. Remplir la facture en **annexe 6 bis** en tenant compte des éléments suivants.

Samedi 5 décembre, Mme Durand avait rendez-vous pour faire sa coupe, sa coloration et son brushing, elle a payé 45€ en chèque. Sa coiffeuse lui avait bien demandé si elle souhaitait une facture mais elle avait refusé. Mais aujourd'hui, mardi 8 décembre, elle se rend compte qu'elle a besoin de ce document. Elle décide de lui téléphoner. Au final, la responsable lui prépare et n'aura qu'à passer pour la récupérer.



Activité 5 : Calculer un prix hors taxes et le montant de la TVA

La responsable de l'entreprise a fait quelques achats pour le bon fonctionnement de son salon. Elle a acheté des petites bouteilles d'eau pour les proposer à ses clients ainsi que des revues de presse pour les faire patienter.

Elle s'est également aperçue que sa trousse de premiers secours était incomplète et elle a dû se procurer du désinfectant et des pansements (parapharmacie).

Pour remplir certains documents comptables, il lui faut indiquer les prix hors taxes et les montants de la TVA relatifs à chacun de ces achats.

- Compléter la deuxième colonne du tableau suivant en utilisant le document de l'**annexe 1**.
- Compléter les 2 dernières colonnes du tableau.
- On détaillera les calculs des prix hors taxes (PHT) et des montants de la TVA.

Désignation	Taux de TVA en %	Prix toutes taxes comprises (PTTC) en €	Prix hors taxes (PHT) en €	Montant de la TVA en €
48 Bouteilles d'eau (33 cL)	5,5	41,15	39,01	2,18
Revues	2,1	15,50	15,17	0,33
Parapharmacie	20	59,35	49,44	9,91

- Détail des calculs : **Calcul réalisé avec le coefficient multiplicateur de l'annexe 1**

Eau :

$$\text{PHT} = \text{PTTC} \times 0,947 = 41,15 \times 0,947 = 39,01 \text{ €}$$

$$\text{TVA} = 41,15 - 39,01 = 2,14 \text{ €}$$

Revues :

$$\text{PHT} = \text{PTTC} \times 0,979 = 15,50 \times 0,979 = 15,17 \text{ €}$$

$$\text{TVA} = 15,50 - 15,17 = 0,33 \text{ €}$$

Parapharmacie :

$$\text{PHT} = \text{PTTC} \times 0,833 = 59,35 \times 0,833 = 49,44 \text{ €}$$

$$\text{TVA} = 59,35 - 49,44 = 9,91 \text{ €}$$

Autre solution plus précise :

$$\text{PV TTC} = \text{PV HT} \times (1 + \text{Taux de TVA}/100)$$

ANNEXE 1

Article internet de jesuisentrepreneur.fr

<https://jesuisentrepreneur.fr/faq-juridique/taxes/taux-de-tva/quels-sont-les-differents-taux-de-tva.html>

Quels sont les différents taux de TVA ?

Quatre taux de TVA cohabitent en France continentale :

1. Le taux de TVA normal fixé à 20 % pour les biens ou prestations de services.

Il s'applique aux opérations portant sur des biens ou des prestations de services à défaut de dispositions particulières.

2. Le taux de TVA réduit de 10 % pour certains biens et services.

Il concerne notamment les opérations portant sur :

- les biens tels que : médicaments non remboursables ;
- certains services tels que : fourniture de logement en hôtel, travaux portant sur des locaux d'habitation (sauf travaux énergétiques), vente à consommer sur place, les ventes à emporter ou à livrer de produits alimentaires préparés en vue d'une consommation immédiate.

Depuis le 1er juillet 2013, des « services à la personne » ont été exclus de manière générale du bénéfice du taux intermédiaire de taxe sur la valeur ajoutée (voir exceptions ci-après).

3. Le taux de TVA réduit de 5,5 % pour les produits et services de première nécessité.

Il concerne les produits et services de première nécessité limitativement énumérés :

- les biens tels que : eau, les boissons non alcooliques, les produits destinés à l'alimentation humaine, les appareillages et équipements spéciaux pour handicapés,
- certains services tels que : les prestations de logement, de nourriture et les prestations liées à l'état de dépendance ou au besoin des personnes hébergées dans les maisons de retraite et établissements pour handicapés, les prestations de services à domicile exclusivement liées aux gestes essentiels de la vie quotidienne des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes réalisés par des organismes déclarés, les entrées dans les salles de cinéma.

Ce taux réduit de 5,5 % reste applicable aux livraisons à soi-même de travaux réalisés dans les logements sociaux. Les spectacles vivants continuent à être taxés à 5,5 %.

A noter que les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements achevés depuis plus de 2 ans, qui sont éligibles au crédit d'impôt économies d'énergie, bénéficient d'un taux réduit de TVA. Les travaux dits induits c'est-à-dire indissociables bénéficient également de ce même taux de TVA.

4. Le taux de TVA spécifique de 2,1 % pour la presse, les médicaments remboursables, les spectacles, etc...

Il s'applique à certaines publications de presse, médicaments remboursables, ou encore certains spectacles. A noter, que le taux de TVA de 2,1% s'applique aux services de presse en ligne depuis le 1-2-2014.

Bon à savoir :

En présence d'un prix donné TTC, les coefficients suivants permettent d'obtenir les prix de revient hors taxes :

- coefficient de 0,833 pour une opération soumise au taux normal de TVA de 20 %,
- coefficient de 0,948 pour une opération soumise au taux réduit de TVA de 5,50 %,
- coefficient de 0,909 pour un taux de TVA fixé à 10 %,
- coefficient de 0,979 pour une opération soumise au taux spécifique de TVA de 2,1 %.

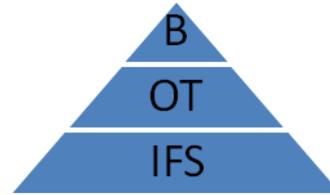
ANNEXE 2

Entreprise BOTIFS

12 avenue d'Atlanta

Botifsproduct

0455555555



Facture n° 450/20 du 11/06/20

DESTINATAIRE

ENVOYEZ À

Madame
BELVAUX
Salon BELMIRETTE
55 rue du Château
69001 LYON

Madame
BELVAUX
55 rue du Château
69001 LYON
Tel : 0455555500

Commande n° 888 du
15/05/20

Ref client : 12345

Livraison : 05/06/20

Ref.
livraison 54321

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Shampooing traitant déjaunisseur 1L	5	17,90	89,50
Soin masque 200 mL	3	21,05	63,15
Lames pour rasoir	5	2,15	10,75
Spray gloss	3	10,95	32,85
Coloration dialight milkshake glacé	3	12,45	37,35
Total (€)			233,60
REMISE (€) (5 %)			11,68
Prix après remise (€)			221,92
TAUX de TVA			20%
TVA (€)			44,38
Livraison			OFFERTE
Total TTC			266,30 €

Infos additionnelles

Paiement : 30 jours à réception

N° SIRET : xxxxxxxxxxxxxxxx

ANNEXE 3

FACTURE N° 00045724

BEAU CHEVEUX
5 Allée du Chateau
69 700 GIVORS
N° SIRET: 46000 16485789 456
Tél : 09.78.90.56.12

ATMOSP'HAIR
100 Rue du ciel
69 533 VOLTAIRE

Date de facture : 10/10/2020
Date de livraison : 14/10/2020
Echéance de paiement : Fin de mois suivant

Quantité	Désignation	Prix unitaire HT	Prix total HT
12	NATURAL STYLING PERMANENTE N° 1	4,35 €	52,20 €
6	IGORA ROYAL N 1.0	6,00 €	36,00 €
8	IGORA ROYAL N 6.0	6,00 €	48,00 €
3	IGORA ROYAL N 8.0	6,00 €	18,00 €
2	IGORA ROYAL N 9.0	6,00 €	12,00 €
2	NEUTRALISANT NATURAL STYLING 1L	15,45 €	30,90 €
6	LAQUE PROFESSIONNELLE SILHOUETTE 500 ml	10,75 €	64,50 €

Total HT	261,60 €
T.V.A 20%	52,32 €
Total TTC	313,92 €

ANNEXE 4

<https://produits.ipc-sa.com/produit/paiement-cb/>

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Un commerçant peut refuser ou fixer des conditions au paiement par carte dans un magasin. Il doit, dans les deux cas, en informer les clients, préalablement et de manière apparente.



* Conditions générales lors d'un paiement par carte bancaire

Vous devez :

- Soit composer votre code confidentiel (sauf pour un paiement sans contact),
- Soit signer la facturette,
- Soit faire les deux opérations.

La signature sur le ticket de la carte bleue commerçant est obligatoire en cas d'achat supérieur à 1 500€.

* Conditions particulières

Par ailleurs, si le commerçant accepte le paiement par carte bancaire, il peut imposer des conditions particulières portées à la connaissance de sa clientèle par voie d'affichage :

- Demander de présenter une pièce d'identité,
- Exiger un montant minimum d'achat pour accepter le paiement par carte bancaire.

Les étapes d'encaissement à l'aide d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) :

L'artisan doit :

- Saisir le montant de la prestation à régler sur le TPE à l'aide du clavier
- Introduire la carte dans la fente prévue à cet effet
- Remettre le premier justificatif au client
- Conserver le double du justificatif en caisse
- Vérifier sur la facturette le débit soit bien passé



Le client doit :

- Introduire la carte dans la fente prévue à cet effet si le commerçant ne le fait pas
- Suivre les instructions sur l'écran
- Vérifier l'exactitude du montant à régler sur l'écran
- Saisir son code à l'abri des regards

<https://terminaldepaiement.info/comment-choisir-terminal-de-paiement/>

Informations sur la facturette
Attention au « Abandon de débit »



ANNEXE 5

LE PAIEMENT PAR CHEQUE

Un chèque est valable 1 an et 8 jours à compter de sa date d'émission. Tant qu'il n'est pas encaissé la facture reste exigible. Il est interdit d'antidater ou de postdater un chèque. Il est obligatoire d'inscrire la somme en lettres et en chiffres ainsi que la date et le lieu d'émission, et de signer le chèque. Le commerçant qui refuse les paiements par chèque doit l'indiquer clairement et visiblement. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité pour justifier le nom sur le chèque. Pour les transactions importantes, l'utilisation d'un chèque de banque est souvent demandée.



Le chèque est établi par votre banque et le bénéficiaire est certain d'être payé. Ne faites jamais un chèque en blanc c'est-à-dire de signer un chèque non rempli !

Les éléments du chèque à vérifier :

- Le montant du chèque en chiffres doit correspondre au montant en lettres (en cas d'incohérence, c'est le montant en lettres qui prime) et ces deux indications doivent être bien lisibles.
- La date doit être indiquée correctement
- Il doit être rempli au stylo à bille indélébile
- Vérifier le montant lors du remplissage automatique du chèque avant de le signer
- Votre nom apparaît bien comme bénéficiaire ; s'il n'est pas déjà indiqué, inscrivez-le immédiatement.
- Vérifiez que les lignes sont constituées de micro-lettres visibles à la loupe. En cas de photocopie, elles sont illisibles.
- Le chèque doit être payable en France : refusez-le s'il est payable à l'étranger, même en euros pour éviter des frais d'encaissement élevés et des risques de non-recouvrement en cas d'impayé.

Comment remplir un chèque

<https://banque.ooreka.fr/fiche/voir/484801/remplir-un-cheque>

Un modèle de chèque intitulé 'SPECIMEN BANQUE' avec un logo Euro et le slogan 'à régler exclusivement en euros'. Le chèque est divisé en zones numérotées de 1 à 5 : (1) pour le montant en lettres, (2) pour le bénéficiaire, (3) pour le montant en chiffres, (4) pour la date et le lieu, et (5) pour la signature. Le chèque est payable en France et mentionne 'PARIS 18ème' et 'Mr et Mme MARTIN'. Des numéros de compte et de chèque sont également indiqués.

Le montant (1) et (3)

- En toutes lettres (1) : ne raturez pas ou ne surchargez pas le montant en lettres. Écrivez intégralement le montant en lettres tout en sachant qu'une tolérance existe pour les centimes qui peuvent être mentionnés en chiffres. Rajouter un trait avant et après le montant pour éviter de modifier la somme.
- En chiffres (3) : inscrivez les centimes, même avec un chiffre rond. Rajouter un trait avant et après le montant pour éviter de modifier la somme.

Le bénéficiaire (2)

Vous n'êtes pas obligé de spécifier un bénéficiaire sur un chèque : cela signifie que vous faites un chèque en blanc. C'est extrêmement dangereux en cas de perte ou de vol du chèque : il peut alors être encaissé par toute personne en sa possession qui remplirait la ligne bénéficiaire avec son nom.

La date et le lieu (4)

- Il est interdit d'antidater ou de postdater un chèque.
- Le chèque est valable 1 an et 8 jours, la somme n'est plus encaissable passée ce délai.

La signature (5)

Vous avez déposé un modèle de signature lors de la signature de la convention de compte et elle doit donc lui être conforme : c'est en effet la seule signature que la banque connaisse et qui assure la validité de votre chèque.

<https://www.legifiscal.fr/vie-affaires/la-reglementation-de-la-facture.html>



FICHE PRATIQUE PUBLIÉ LE 21 JUIN 2013 - DERNIÈRE MISE À JOUR LE 27 JUIN 2020

La facture est un document juridique obligatoire fondamental dans le cadre des échanges entre acteurs économiques. La facture a plusieurs fonctions Elle matérialise la transaction financière, - Elle constitue une pièce justificative pour la comptabilité, - Elle constitue une pièce justificative pour la collecte et la déduction de la TVA. Du fait de son importance, la facture fait l'objet d'une réglementation très précise.

<https://www.guichet-entreprises.fr/fr/activites-reglementees/autres-services/coiffeur-en-salon/>

Obligation de délivrer une facture au client

Une note doit être remise au client, si la prestation délivrée par le coiffeur a été faite avant le paiement du prix et si ce dernier est supérieur ou égal à 25 euros TTC. Dans le cas, où le prix est inférieur à 25 euros TTC, la délivrance de la note est facultative mais reste obligatoire, si le client en fait la demande.

La note doit obligatoirement faire figurer :

- la date de sa rédaction ;
- le nom et l'adresse du prestataire ;
- le nom du client, sauf opposition de celui-ci ;
- la date et le lieu d'exécution de la prestation ;
- le décompte détaillé, en quantité et prix, de chaque prestation et produit fourni ou vendu. Le décompte détaillé est facultatif lorsque la prestation de service a donné lieu, préalablement à son exécution, à l'établissement d'un devis descriptif et détaillé, accepté par le client et conforme aux travaux exécutés ;
- la somme totale à payer hors taxes (HT) et TTC.

Enfin, la note doit être établie en double exemplaire :

- l'original est remis au client ;
- le double est conservé par le coiffeur, pendant une durée de deux ans et classé par date.

Pour aller plus loin : arrêté n° 83-50/A du 3 octobre 1983 relatif à la publicité des prix de tous les services

